

Projet de sécurisation du centre-bourg de Cénevières

**Madame, Monsieur,
Chers habitants de Cénevières,**

La municipalité souhaite vous informer des mesures qui vont être mises en œuvre afin d'améliorer la sécurité routière dans la traversée du centre-bourg.

En effet, il a été constaté que de nombreux véhicules traversent le village à une vitesse excessive, au regard de la limitation de vitesse actuellement en vigueur et surtout de la configuration des lieux. Cette situation peut représenter un danger pour les habitants, les piétons, les cyclistes ainsi que pour l'ensemble des usagers de la route.

Afin de répondre à cette situation, la commune va mettre en place un **projet de sécurisation du centre-bourg**, en plusieurs étapes.

1. Mise en place d'une zone limitée à 30 km/h

Dans un premier temps, la vitesse sera limitée à **30 km/h** dans la traversée du village, sur le secteur compris entre :

- le carrefour de la RD8 (route de Cornus) et la RD24 (route de Saint-Martin-Labouval) ;
- le carrefour de la RD24 (route de Limogne) et la RD8 (route de Calvignac).

Cette limitation permettra de mieux adapter la vitesse des véhicules à la configuration du centre-bourg et à la présence des différents usagers.

Un arrêté municipal distinct sera pris à ce sujet.

2. Une expérimentation d'un mois sur la RD24

Dans un second temps, un dispositif de sécurité routière sera installé **à titre expérimental pour une durée d'un mois**.

Plusieurs aménagements sont prévus :

- un panneau « **Stop** » sera installé pour les véhicules circulant sur la RD8 en provenance de Cornus ;
- un panneau « **Stop** » sera installé pour les véhicules circulant sur la RD24 en provenance de Saint-Martin-Labouval ;
- une **écluse** sera aménagée à hauteur du point de ramassage des ordures, à proximité des terrains de pétanque. Elle ne permettra le passage que d'un seul véhicule à la fois. La priorité sera donnée aux véhicules sortant de Cénevières et se dirigeant vers Saint-Martin-Labouval ;
- un **rétrécissement de chaussée** sera installé face au n°62, route de Saint Martin. La priorité sera donnée aux véhicules sortant de Cénevières et se dirigeant vers Limogne ;

- le panneau « **Stop** » **situé route du Causse sera avancé** afin d'améliorer la visibilité et de faciliter les conditions de circulation.

Une expérimentation destinée à améliorer la sécurité de tous

Ces aménagements ont pour objectif premier de **réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser la traversée du centre-bourg**.

La période d'expérimentation d'un mois permettra d'observer le fonctionnement du dispositif, son impact sur la circulation et son acceptabilité par les différents usagers. À l'issue de cette période, un bilan pourra être réalisé afin de déterminer les éventuelles adaptations nécessaires.

La municipalité est consciente que ces changements peuvent modifier les habitudes de circulation. Ils sont néanmoins nécessaires pour répondre aux problèmes de vitesse constatés et améliorer la sécurité de tous : habitants, piétons, cyclistes et automobilistes.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre vigilance et le respect de ces nouvelles règles de circulation.

La municipalité de Cénevières


Le Maire
Pascal GROUWET